

REGION WALLONNE

Le Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics, de la Mobilité et des Transports, du Bien-être animal et des Zonings

Arrêté ministériel approuvant la modification de la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité d'AMAY

Vu le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine (CWATUP), notamment l'article 7 ;

Vu le Code de Développement territorial, les articles D.I.10 et D.I.17 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 juillet 2017 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 août 2017 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM);

Vu l'arrêté ministériel du 03 janvier 2014 approuvant le renouvellement de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité d'AMAY ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 avril 2015 approuvant le renouvellement partiel de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité d'AMAY ;

Vu la délibération du Conseil communal d'AMAY du 26 février 2018 actant des modifications au sein de ladite commission ;

Considérant que, conformément à l'article 7, §2, alinéa 4 et à son règlement d'ordre intérieur approuvé par arrêté ministériel le 3 janvier 2014, le conseil communal a décidé de mettre fin prématurément au mandat du président pour manquements aux devoirs de sa charge et de procéder à son remplacement ;

Considérant que le Conseil communal a, dès lors désigné Monsieur André EHX, suppléant représentant le secteur privé, pour continuer le mandat de président ;

Considérant que la procédure de modification de la composition de la CCATM respecte les dispositions de l'article 7 du CWATUP et de la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 ;

ARRETE :

Article 1^{er} – La composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité d'AMAY est modifiée suivant la proposition contenue dans la délibération du conseil communal du 26 février 2018.

En conséquence, il est mis fin au mandat de président de Monsieur Jean-Christophe THIRION ainsi qu'au mandat de membre suppléant de Monsieur André EHX.

Article 2 – La CCATM est désormais composée comme suit :

Est désigné en qualité de président de la C.C.A.T.M. : EHX André

Sont désignés en qualité de représentants du « quart communal » :

Effectifs	Suppléants 1
RENAUX Denise	BRUYNINCKX Nathalie
LACROIX Didier	ENGLEBERT Eric
WANZOUL Benoît	BASIAUX Daniel

Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :

Effectifs	Suppléants 1
JOUFFROY Jean-Jacques	/
THIRION Frédérique	MARCHAL Christine
ROBERT Michel	THYS Jacques
SOCCOL Franco	/
MELIN Eric	SALVE Roger
TIMMERMANS Anne	/
JUNCKER Jean-Marie	ETIENNE Grégory
ANCION Laurence	DELMAL Françoise
EVRARD Christian	MOINY Samuel

Article 2 – Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le **16 MARS 2018**


Carlo DI ANTONIO


Certifié conforme à l'original
Anna-Cristina PIRELLIS
Assistante